

RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF

2021

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le compte administratif s'accompagne d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition a été réaffirmée par l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015 relatif à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales...



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

INTRODUCTION

Afin d'améliorer la participation des Ulissiens et leur compréhension des finances de la commune, la collectivité est tenue de rendre compte des opérations financières et budgétaires de l'année écoulée. Ces informations sont regroupées dans un document appelé le « Compte Administratif ».

Moment privilégié d'examen des comptes de la commune, le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire de la collectivité, ce dernier étant précédé du débat d'orientation budgétaire 2021, du budget primitif 2021 et des décisions modificatives réalisés et débattus lors des conseils municipaux qui ont eu lieu en 2021.

A l'instar du budget, le compte administratif permet au Maire de garantir la transparence et la sincérité de l'utilisation des deniers publics vis-à-vis des citoyens comme des élus : établi à partir de la comptabilité communale, il retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité en présentant les résultats d'exécution du budget primitif voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 mars 2021.

Ces résultats définitifs, tant en dépenses qu'en recettes, en investissement et en fonctionnement, pourront être mis en corrélation avec les prévisions budgétaires. Ils permettront d'appréhender la situation financière de la ville au 31 décembre 2021 ainsi que son évolution.

Aussi, l'ensemble de ces informations participent à l'enrichissement du présent rapport qui accompagne le compte administratif : *« le compte administratif s'accompagne d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »*.

Enfin, les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion, ce dernier venant donner une vision patrimoniale précise de la collectivité.



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : Le résultat global 2021

CHAPITRE 2 : La section de fonctionnement

I- Les dépenses de fonctionnement

- I-1 Les charges à caractère général
- I-2 Les charges de personnel
- I-3 Les autres charges de gestion courante
- I-4 Les charges financières
- I-5 Les atténuations de produits
- I-6 Les charges exceptionnelles
- I-7 Les opérations d'ordre

II- Les recettes de fonctionnement

- II-1 Les produits des services et du domaine
- II-2 Les dotations et participations
- II-3 Les impôts, taxes et compensations
- II-4 Les autres produits de gestion courante
- II-5 Les atténuations de charges
- II-6 Les produits financiers
- II-7 Les produits exceptionnels
- II-8 Les opérations d'ordre

CHAPITRE 3 : La section d'investissement

I- Les dépenses d'investissement

- I-1 Les dépenses d'équipement
- I-2 Les restes à réaliser
- I-3 Les charges financières
- I-4 Les dépenses d'ordre

II- Les recettes d'investissement

- II-1 Les dotations et fonds divers (hors 1068)
- II-2 Les subventions
- II-3 Les produits financiers
- II-4 L'autofinancement (1068)
- II-5 Les restes à réaliser
- II-6 Les recettes d'ordre

CONTEXTE GENERAL 2021

L'année 2021 marque le retour progressif des activités municipales à leur niveau 2019, après une année 2020 fortement marquée par une crise sanitaire aux conséquences exceptionnelles: avec une économie nationale en récession, les collectivités ont connus des bilans contrastés au sortir de cette crise, dont l'impact des mesures et autres réformes du gouvernement est difficilement mesurable.

Pour autant, les finances saines de la Ville ont permis de résister au surcôt de cette crise, malgré une perte de recettes et des coûts supplémentaires, en parti comblés par des dépenses non réalisées.

4

La municipalité a su faire des choix de gestion tout en préservant la situation financière de la ville, qui continue de s'améliorer:

- -les recettes de fonctionnement continueront d'être dynamique, poussée par les produits fiscaux du territoire,
- -les dépenses de fonctionnement resteront maîtrisées sans pour autant freiner le développement du projet municipal,
- -la bonne santé financière globale de la ville se confirme, avec des fondamentaux de gestion préservés,
- -la capacité d'investissement restera stable malgré un faible niveau d'endettement,
- -la recherche accrue de sources de financement permettra à la commune d'amortir le coût de certains projets.

Aussi, la municipalité entend poursuivre ses objectifs et continuer de développer son projet en faveur des Ulissiens autour des thématiques liées au "bien grandir et au parcours de citoyenneté", à la "co-construction d'une ville résiliente, sociale, solidaire et écologique", tout en "garantissant un cadre de vie agréable" et en "encourageant la participation citoyenne".

De ces thématiques découlent l'ensemble des actions réalisées en 2021.

A titre d'exemple:

- La mise en place de la mutuelle communale ;
- La mise en place du nouveau marché de restauration scolaire et la mise en place des études avec goûter ;
- La mise en place de jardins partagés et de jardins-forêts comestibles dans différentes résidences de la ville ;
- La mise en place d'un nettoyage citoyen ;
- La remise d'un Kit éco aux élèves de CM2 ;
- La création de l'émission "P'tit CM" avant chaque live du Conseil municipal ;
- La mise en place des médiatrices sociales dans les MPT ;
- La création d'une aire barbecue au Parc Paul Loridant ;
- La création d'un Conseil Municipal des Enfants ;

Néanmoins, les marges de manoeuvre pour répondre aux besoins en services publics des Ulissiens restent dépendant des décisions gouvernementales et du contexte national (réforme fiscale, baisse des dotations, inflation, contexte économique et financier, pertes d'autonomie, contribution au redressement des finances publiques, chômage.) et oblige à la prudence.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Compte Administratif 2021 rend compte des opérations budgétaires exécutées. Il suit un formalisme bien précis et permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la Ville.

5

Globalement, l'analyse du compte administratif conforte l'équipe municipale dans ces choix de gestion. La situation financière est favorable, en témoigne la progression du résultat de la ville.

La ville a exécuté pour 40 254 866,04 € de dépenses contre 46 361 498,42 € de recettes en fonctionnement.

Le résultat d'exécution 2021 de cette section s'élève à 6 106 632,38 €. Si on y ajoute le résultat de l'exercice précédent, ce résultat 2021 devient 13 791 359,91€.

S'agissant de l'investissement, la ville a exécuté pour 5 852 898,82 € de dépenses contre 7 659 583,82 € en recettes.

Le solde de cette section s'élève à 1 806 685,00 €. Si on y ajoute le résultat de l'exercice précédent et les restes à réaliser, le nouveau solde de la section devient - 2 190 325,37 €.

Ainsi, la balance générale du compte administratif pour l'exercice 2020 se présente comme suit, après prise en compte des restes à réaliser et des résultats reportés pour chaque section:

		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>section de fonctionnement</i>	40 254 866,04	46 361 498,42
	<i>section d'investissement</i>	5 852 898,82	7 659 583,82
<i>Reports de l'exercice n-1</i>	<i>section de fonctionnement</i>		7 684 727,53
	<i>section d'investissement</i>	2 535 161,06	
	<i>Total</i>	48 642 925,92	61 705 809,77
<i>Restes à réaliser</i>	<i>section d'investissement</i>	7 130 986,31	5 669 137,00
<i>Résultat cumulé</i>	<i>section de fonctionnement</i>	40 254 866,04	54 046 225,95
	<i>section d'investissement</i>	15 519 046,19	13 328 720,82
	<i>Total cumulé</i>	55 773 912,23	67 374 946,77

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Le résultat de l'exercice 2021 est la conséquence de l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il intègre les résultats 2020, repris en 2021, et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Ces résultats feront l'objet d'une affectation définitive dans le cadre d'une délibération distincte.

La situation financière de la collectivité a plutôt bien résisté à la pandémie.

En effet, le niveau d'exécution du budget, un temps très faible en 2020, repart à la hausse en 2021. Ce budget, accompagné des choix de gestion de la municipalité, a été suffisamment flexible pour s'adapter à des changements inévitables (pandémie, projets municipaux etc..).

Aussi, le budget de fonctionnement de la ville a été réalisé à hauteur de 78 % en dépenses et de 105 % en recettes, porté par le dynamisme des ressources fiscales, par un niveau des recettes provenant des activités municipales qui tend à redevenir à la normale et des dépenses de mieux en mieux maîtrisées.

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 fait donc apparaître en excédent net global de 11 601 034,54 € après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement:

REALISATION 2021 POUR AFFECTATION DU RESULTAT 2022	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	5 852 898,82	7 659 583,82	40 254 866,04	46 361 498,42	46 107 764,86	54 021 082,24
Clôture 2020	2 535 161,06			7 684 727,53	2 535 161,06	7 684 727,53
Totaux (I)	8 388 059,88	7 659 583,82	40 254 866,04	54 046 225,95	48 642 925,92	61 705 809,77
Résultat de l'exercice	-728 476,06		13 791 359,91			13 062 883,85
Restes à réaliser (II)	7 130 986,31	5 669 137,00			7 130 986,31	5 669 137,00
Totaux (I + II)	15 519 046,19	13 328 720,82	40 254 866,04	54 046 225,95	55 773 912,23	67 374 946,77
Solde définitif	2 190 325,37			13 791 359,91		11 601 034,54

L'excédent net global de l'exercice 2021, en augmentation par rapport à l'année précédente, donnera des marges de manœuvres supplémentaires à l'équipe municipale pour développer son action publique en faveur des Ulissiens et notamment pour le financement de son programme d'investissement.

La section de fonctionnement 2021

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

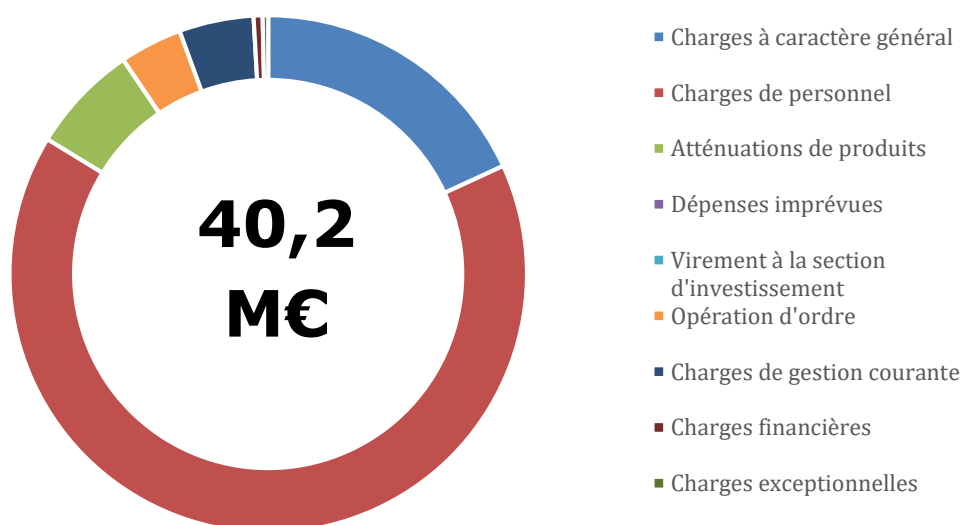
Ainsi, le budget de fonctionnement s'est réalisé de la façon suivante:

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé	Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé
Dépenses de gestion courante				Recettes de gestion courante			
011 : Charges à caractère général	8 627 586,20	7 302 938,69	84,65%	013 : Atténuations de charges	240 000,00	361 245,48	150,52%
012 : Charges de personnel et frais assimilés	28 130 956,00	26 400 623,42	93,85%	70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 832 700,00	3 950 931,59	103,08%
014 : Atténuations de produits	2 756 621,00	2 741 621,00	99,46%	73 : Impôts et taxes	31 366 443,00	32 248 655,84	102,81%
65 : Autres charges de gestion courante	2 058 005,80	1 874 303,12	91,07%	74 : Dotations, subventions et participations	6 874 475,00	7 892 766,34	114,81%
Sous-total	41 573 169,00	38 319 486,23	92,17%	75 : Autres produits de gestion courante	1 021 000,00	969 156,32	94,92%
Dépenses financières				Recettes financières			
66 : Charges financières	256 600,00	226 585,00	88,30%	76 : Produits financiers	12 781,00	11 822,99	92,50%
Sous-total	256 600,00	226 585,00	88,30%	Sous-total	12 781,00	11 822,99	92,50%
Dépenses exceptionnelles				Recettes exceptionnelles			
67 : Charges exceptionnelles	163 637,00	138 280,68	84,50%	77 : Produits exceptionnels	767 932,00	849 952,51	110,68%
Sous-total	163 637,00	138 280,68	84,50%	Sous-total	767 932,00	849 952,51	110,68%
Dépenses de dotations				Recettes de reprises			
68 : Dotations aux provisions	0,00	0,00		78 : Reprises sur provisions			
Sous-total	0,00	0,00		Sous-total	0,00	0,00	
Dépenses d'ordre de fonctionnement				Recettes d'ordre de fonctionnement			
023 : Virement à la section d'investissement	6 676 652,53	Non exécutable (ou réalisable)		042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	76 967,35	76,97%
022 : Dépenses imprévues	30 000,00	Non exécutable (ou réalisable)					
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements des immobilisations)	3 200 000,00	1 570 514,13	49,08%				
Sous-total	9 906 652,53	1 570 514,13	15,85%	Sous-total	100 000,00	76 967,35	76,97%
Total	51 900 058,53	40 254 806,04	77,56%	Total	44 215 331,00	46 361 498,42	104,85%
				<i>Pour information</i>			
				002 : Résultat de fonctionnement reporté (report de N-1)	7 684 727,53		

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent 40 254 806,04 €, soit 3,82 % de plus par rapport à l'exercice précédent. Les efforts de rationalisation permettent de préserver les fondamentaux budgétaires de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont constituées principalement des charges à caractères générales (fluides, petits matériels, maintenance...), des charges de personnels, des charges de gestion courante (subventions, élus...), des atténuations de produits (FSRIF, FNGIR) et autres charges exceptionnelles.

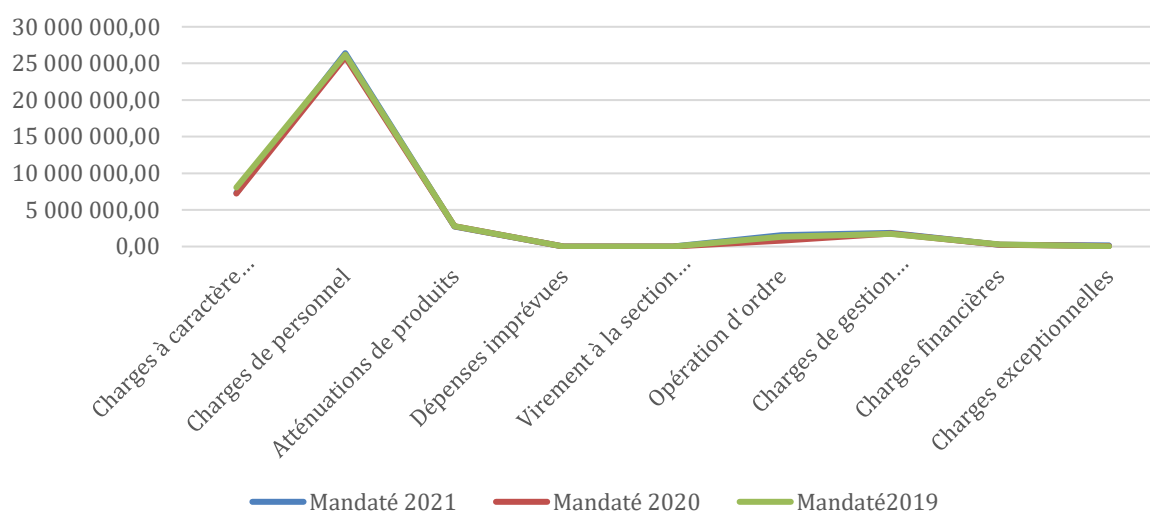


Cette exécution reste cohérente sur les 3 dernières années :

chapitre	Mandaté 2021	Mandaté 2020	Mandaté2019
Charges à caractère général	7 302 938,69	7 236 713,54	8 054 427,74
Charges de personnel	26 400 623,42	25 861 407,32	26 196 627,94
Atténuations de produits	2 741 621,00	2 765 876,68	2 779 048,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Opération d'ordre	1 570 514,13	809 394,07	1 348 613,04
Charges de gestion courante	1 874 303,12	1 762 273,25	1 724 806,84
Charges financières	226 585,00	254 455,14	297 862,40
Charges exceptionnelles	138 280,68	82 994,96	41 445,97
Somme	40 254 866,04	38 773 114,96	40 442 831,93

8

Sur les 3 dernière années



Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre s'élève à 7 302 938,69 €, soit 1 324 647,51 € de dépenses non réalisées par rapport au budget 2021. En augmentation de 0,92 % par rapport à l'exercice précédent, ce chapitre enregistre les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, les dépenses de ce poste ont principalement porté, conformément à la maquette budgétaire, sur :

- des fournitures diverses (fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, affranchissement, petit équipement pour les activités proposées aux usagers des structures municipales, vêtements de travail et équipements de protection),
- des fluides (télécommunications, eau, énergie, chauffage, carburant),
- des contrats de prestations de service (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire, assurances),
- des prestations de maintenance,
- de l'entretien des bâtiments, espaces publics et matériels de la ville,
- des locations de matériels et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public,
- des taxes payées par la Ville pour son patrimoine,

- des formations et maintien des compétences,
- des événements culturels et sportifs sur le territoire communal,
- des frais divers de fonctionnements (honoraires, services bancaires, affranchissements, frais de missions, annonces et insertions, cotisations diverses),
- des frais de nettoyages, de gardiennages, et remboursements de frais à des organismes divers ,

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre s'élève à 26 400 623,42 €, soit 1 730 332,58 € de dépenses non réalisées par rapport au budget 2021. Ce chapitre, en augmentation de 2,09 %, enregistre principalement la rémunération et les charges sociales du personnel communal.

9

1. La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2021

Au 31 décembre 2021, la collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s. Les emplois permanents représentent toujours plus de 90% des dépenses du chapitre 012, cette année ils représentent environ 94% des dépenses.

Le 2ème confinement d'octobre 2020 et la prorogation de l'état d'urgence liés à la Covid 19 a encore cette année freiné le recrutement sur des postes vacants.

Cette année a été une nouvelle fois marquée par des difficultés de recrutement tant sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique pointue que sur des métiers en tension, entraînant une moyenne d'environ 40 postes vacants par mois. Ce qui correspond à une réduction des dépenses d'environ 1 662 866 euros.



S'agissant des dispositifs d'insertions:

- 7 apprentis en moyenne ont été recrutés sur 2021 contre 8 en 2020
- 2 personnes dont 1 recrutée en juin 2021 bénéficiant de Contrat Unique d'Insertion (CUI) en partenariat avec pôle emploi, sur 5 budgétés.
- 4 étudiants stagiaires rémunérés (stage de plus de deux mois) ont été accueillis.

Concernant les quatre postes d'adultes relais à la MPT des Amonts et à la MPT de Courdimanche, malgré les recherches conjointes des services municipaux et de nombreux partenaires (associations locales, bailleurs sociaux, la mission locale...), deux ont été pourvus qu'à partir de juin.

Le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à hauteur de 43 %, soit une dépense d'environ 154 320,76 €.

Concernant les emplois saisonniers, 64 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale dont 40 dans les centres de loisirs pour une dépense 184 170 €.

Enfin, au sujet des mises à disposition de personnel:

Conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10.19 ETP.

La somme de 461 954 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS 7 agents à temps complet, soit une masse salariale de 268 625 €, et 6 agents sont mis à disposition de la caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 194 616 €

2. Les éléments de rémunération de l'année 2021

Au 31 décembre 2021, le traitement indiciaire représente environ 50 % du budget réalisé, soit 13 236 246,58 € (agents titulaires et contractuels indiciaires - ne sont pas pris en compte les assistantes maternelles, les vacataires et intermittents du spectacle).

La nouvelle bonification indiciaire s'élève à 113 211 € (ne sont concernés que les agents titulaires), le supplément familial de traitement est de 270 534 € et la part consacrée au régime indemnitaire des agents équivaut à 2 296 348 € (9 % du budget réalisé au 31 décembre 2021).

De plus, 853 275,89 € sont versés pour la prime de fin d'année de la collectivité conservée au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article 111 de la loi n°84-53.

S'agissant des autres primes, 103 050 € ont été versés dans le cadre du Complément indemnitaire annuel (CIA).

Par ailleurs, les avantages en nature (logements et repas) s'élèvent à 102 015 €.

Puis, cette année, les dépenses liées aux validations de service s'élèvent à 8321 €, une baisse significative par rapport à 2021 dont le montant était de 56 285 €.

S'agissant des frais électoraux, le coût des élections régionales et départementales s'est élevé à 62 449 €.

S'agissant du plan de formation de la collectivité, 14 458 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 4802 en 2020 et 13 500 € en 2019. Cette augmentation est due aux formations qui ont repris peu à peu en présentiel alors qu'en 2020 elles se faisaient en distanciel en 2020 (crise sanitaire).

S'agissant du coût global dédié l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a dépensé en 2021 219 119 € (soit environ 0.9% de la masse salariale des emplois permanents).

S'agissant des cotisations sociales payées par la ville, 30 271,67€ ont été consacrés aux remboursements de prestations sociales (centre de loisirs, enfant ayant un handicap...) et 64 436 € à la participation mutuelle et prévoyance.

Enfin, la ville a versé 135 680 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin que les agents puissent bénéficier de toutes les prestations proposées par cet organisme.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre s'élève à 2 765 876,68 €, soit 15 000 € de dépenses non réalisées par rapport au budget 2021. Les dépenses de ce poste sont en diminution de 0,88 % par rapport à l'exercice précédent. Ce chapitre particulier enregistre principalement les dépenses de la collectivité liées à la péréquation.

S'agissant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), qui vise à maintenir les ressources des collectivités suite à la réforme fiscale de 2009, il s'élève à 2 733 562 € (2 741 048 € en 2019)

De plus, la ville contribue, dans une moindre mesure, au fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) à hauteur de 8K€.

Ce fonds traduit l'indispensable effort de solidarité entre les territoires. Il complète les mécanismes de péréquation mis en œuvre par l'Etat.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre s'élève à 1 874 303,12 €, soit 183 702,68 € de dépenses non réalisées par rapport au budget 2021. Ce chapitre, en augmentation de 6,36 % est principalement utilisé pour les subventions versées aux associations et aux différents organismes partenaires de la collectivité (CCAS, CDE).

Ainsi, l'année 2021 a vu le versement de plus de 700 K€ aux associations, de 370 K€ au Centre Communal d'Action Social et plus de 200K€ à la Caisse des Ecoles.

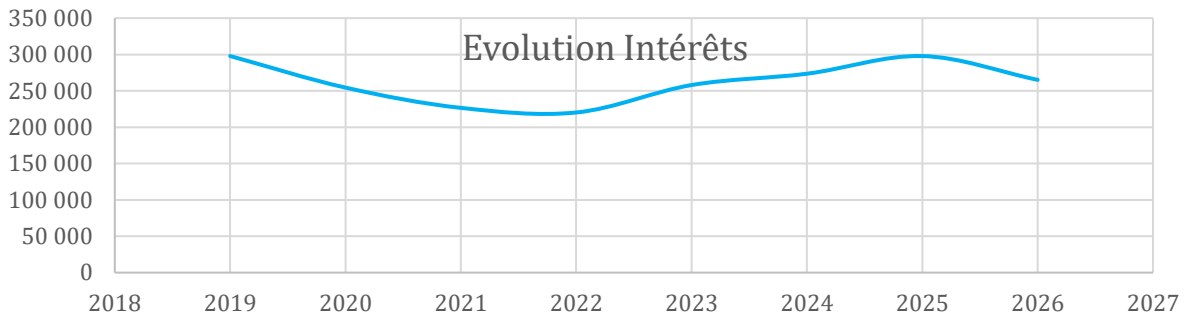
Ces participations financières de la ville sont des marqueurs forts du soutien de la municipalité au tissu associatif et à la mise en place d'actions ciblées dans le cadre de projets portés par le CCAS et la CDE.

Chapitre 66 – Les charges financières

Sont comptabilisées sur ce chapitre les charges liées aux intérêts de la dette à hauteur de 226 585 €. La réalisation, inférieure à celle de 2020 (-10.95 %), est une conséquence directe du désendettement de la Ville.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.



Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Ce chapitre s'élève à 138 280,68 €. Ce poste enregistre les dépenses à caractère exceptionnelles survenues durant l'exercice. Il s'agit principalement de régularisations comptables, de remboursements effectués par la ville et des prix accordés aux jeunes Ulisssiens.

Chapitre 042 – Les opérations d'ordres

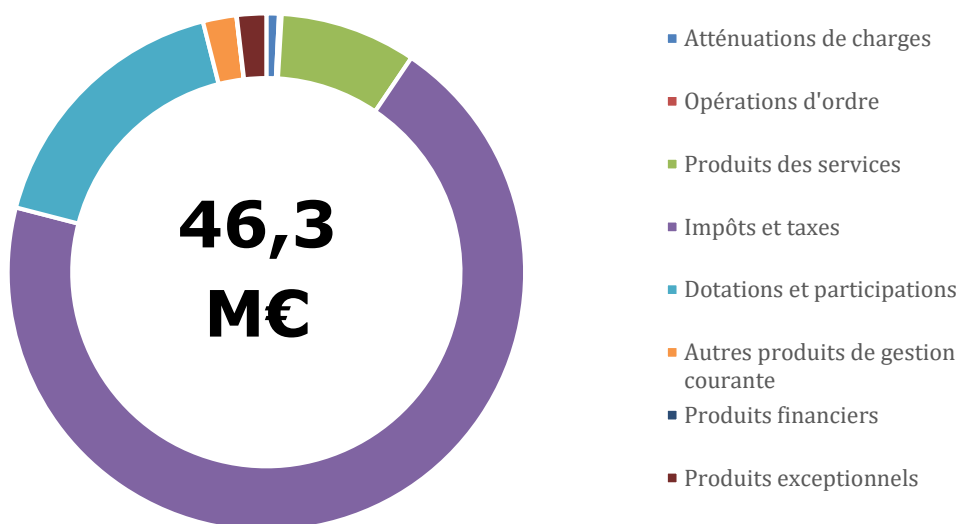
D'un montant réalisé de 1 510 718,78 €, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Il s'agit de charges calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

En accord avec le comptable public, la régularisation comptable prévue des amortissements de la ville en 2021 a fait l'objet d'une délibération distincte au conseil municipal du 14 avril 2022.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 361 498,42 €, soit 4,20 % de plus par rapport à l'exercice précédent. L'année 2021 a été marquée par une reprise lente des activités, notamment culturelles. Néanmoins, la dynamique des produits fiscaux et le soutien des partenaires de la ville empêchent l'érosion des finances de la collectivité.

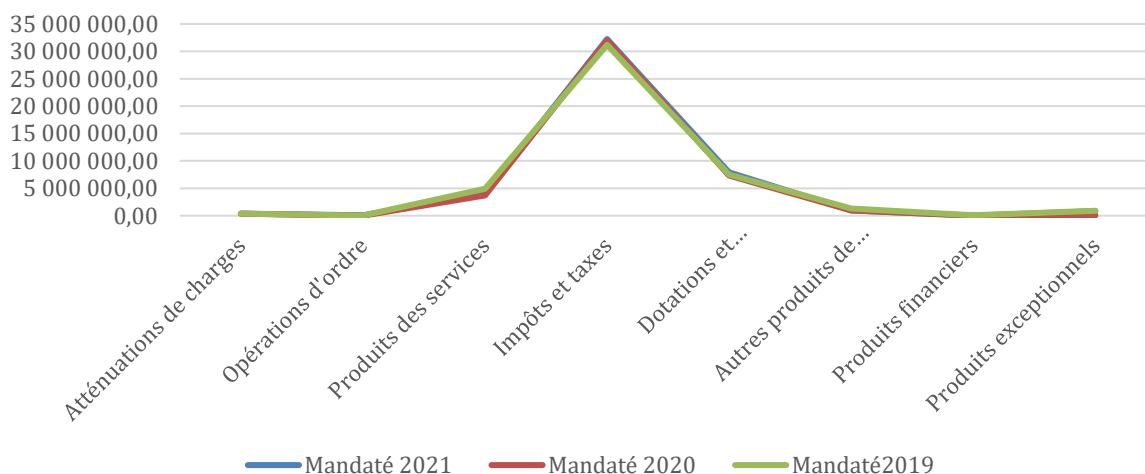
Les recettes dont bénéficie la ville sont constituées principalement des impôts directs, des dotations de l'Etat et des produits des services à la population.



Cette exécution reste cohérente sur les 3 dernières années:

	Mandaté 2021	Mandaté 2020	Mandaté 2019
Atténuations de charges	361 245,48	369 920,43	350 559,11
Opérations d'ordre	76 967,35	0,00	24 915,75
Produits des services	3 950 931,59	3 690 107,93	4 951 660,92
Impôts et taxes	32 248 655,84	32 002 630,33	31 191 968,84
Dotations et participations	7 892 766,34	7 314 241,20	7 526 242,93
Autres produits de gestion courante	969 156,32	971 204,58	1 314 050,35
Produits financiers	11 822,99	44 150,22	81 379,30
Produits exceptionnels	849 952,51	99 107,69	884 377,48
Somme	46 361 498,42	44 491 362,38	46 325 154,68

Sur les 3 dernières années



Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre s'élève à 361 245,48 €, soit 121 245,48 € de recettes supplémentaires par rapport au budget 2021. Ce chapitre est en diminution de 2,35 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces recettes sont principalement constituées des remboursements liés à l'absentéisme des agents pour maladies pour un montant de 287 K€. Ce montant reste stable par rapport à 2020.

De plus, les autres recettes perçues proviennent du prestataire de gestion du chauffage urbain.

Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre s'élève à 3 950 931,59 €, soit 118 231,59 € de recettes supplémentaires par rapport au budget 2021. En augmentation de 7,07 %, il regroupe l'ensemble des recettes liées aux activités et autres prestations de la collectivité en faveur des paraysiens, y compris l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public.

14

Ces recettes sont essentiellement composées :

- des produits des services à destination de l'enfance pour € (facturation de la restauration scolaire, des services périscolaires et extrascolaires) 992 K€;
- des produits des services à caractère culturel (billetterie Boris Vian, Café musique Radazik et cinéma Jacques Prévert) pour 88 K€ ;



- des produits des services à caractère social ou sportif (facturation des services d'accueil de petite enfance - crèches et multi-accueils, prestations en direction des aînés, Centre de santé, et tarification des accès à certains équipements sportifs) pour 833 K€ ;
- des produits des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public : 293 K€ ;
- des refacturations auprès de la CPS ou autres (CCAS et Caisse des écoles) pour les agents municipaux mis à disposition pour 989 K€ ;
- des remboursements de frais à la CPS et autres redevables pour le fonctionnement de la MJD, UFR, Bibliothèque, Médiathèque pour 527 K€ ;

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre s'élève à 32 248 655,84 €, soit 882 212,84 € de plus par rapport à la prévision budgétaire. Ce chapitre, en augmentation de 0,77 % par rapport à 2020 est constitué principalement de l'ensemble des produits fiscaux perçus par la ville, des attributions de compensation et du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF).

La fiscalité de la ville continue d'être dynamique du fait notamment de l'évolution des ses bases fiscales (taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB). Néanmoins, l'année 2021 étant la première véritable année post réforme, il est apparu que ces bases sont en diminution de - 4,56 %, soit près de 416 K€ de pertes.

**- 416 K€
De TFPB**

Pour rappel, suite à la suppression de la taxe d'habitation, le panier fiscal de la ville s'est vu profondément bouleversé: En guise de compensation, la ville s'est vu attribuer une fraction de la TFPB du département. Ce transfert concerne à la fois les produits fiscaux, mais aussi les exonérations y afférents.

Pour autant, les produits fiscaux provenant des contributions directes s'élèvent pour l'exercice 2021 à 14 406 K€, soit 375 K€ de plus que la prévision budgétaire.

Au chapitre des compensations fiscales, elles s'élèvent, à 449 K€ pour 2021 conformément à la prévision budgétaire.

Il convient enfin de rappeler que La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur l'exercice 2021.

S'agissant des attributions de compensation, elles s'élèvent à 14 623 K€ en 2021 contre 14 645 en 2020.

Pour information, l'attribution de compensation, sans modification du périmètre de compétences transférées, intègre l'impact lié au transfert des personnels dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la neutralisation des charges liées à l'animation du parc d'activité de Courtabœuf et la modification du montant de crédits consacrés à l'entretien de la voirie de la ville.

S'agissant du FSRIF, pour lequel la ville est contributrice et bénéficiaire, le montant perçu en 2021 s'élève à 1 602K€.

Pour rappel, dispositif de péréquation horizontale, le FSRIF a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France et de gommer les inégalités de territoires

S'agissant des autres produits fiscaux perçus, il convient de distinguer:

- La taxe additionnelle aux droits de mutation: 950 K€ contre 613 K€ en 2020,
- La taxe sur l'électricité: 353k K€ contre 331 K€ en 2020,
- La taxe de séjour: 27 K€ contre 191 K€ en 2020 (rattrapage 2019),
- La taxe locale sur la publicité extérieure: 132 K€ contre 79 K€ en 2020,
- La fiscalité reversée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay: 25 K€ contre 48 K€ en 2020 (Reversement prévu par le pacte de solidarité fiscale de la CPS et assis sur les résultats des recettes fiscales de la CPS en n-1),
- La taxe sur les pylônes électriques: 15 K€ contre 15 K€ en 2020.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'élève à 7 892 766,34 €, soit 1 018 291,34 € de recettes supplémentaires par rapport au budget 2021. En augmentation de 7,91 % par rapport à l'exercice précédent, il comprend notamment la Dotation Globale Forfaitaire (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les attributions de compensations fiscales.

Ainsi, la ville a perçu sur cet exercice, respectivement pour la DGF et pour la DSU, les sommes de 1 728 K€ et 2 458 K€.

Ces dotations continuent d'évoluer de manière contraire: la baisse de la DGF se poursuit alors que la DSU continue sa progression, sans pour autant combler la perte de DGF.

Pour information:

- DGF: 2 019 K€ € en 2019 et 1 921 K€ € en 2020
- DSU: 2 299 K€ 2019 et 2 386 K€ en 2020

La perte depuis 2013 de la DGF s'élève à plus de 3,8 M€. La perte cumulée pour cette même période, si le montant avait été le même qu'en 2013, s'élève à plus de 25 M€ d'euros.

S'agissant des prestations versées par la CAF, elles sont supérieures de près de 900 K€ par rapport à la prévision budgétaire. Ces recettes supplémentaires proviennent de régularisation sur exercices antérieurs.

Ces prestations participent à la réalisation de missions de service public telles que l'accueil des enfants, la diffusion de la culture ou des actions en direction de publics sensibles (handicap, aînés, etc...).

Elles varient en fonction de la fréquentation des structures d'accueil et de la mise en place de certaines actions en faveur des Ulissiens.

De plus, la ville a perçue 433 K€ de participations de l'état, de la Région et du Département pour participer aux actions mises en place par la collectivité po

Enfin, les allocations compensatrices perçues en 2021 s'élèvent à hauteur de 449 K€ pour cet exercice.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre s'élève à 969 156,32 € soit 51 843,68 € € de recettes supplémentaires par rapport au budget 2021.

Ce poste enregistre principalement les revenus tirés des logements de fonction, des locations de salle appartenant à la collectivité, et des différentes conventions d'occupation et de mise à disposition d'équipement publics (terrain communal). Il enregistre également les redevances versées par les concessionnaires.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les allocations compensatrices sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Ces allègements sont alors compensés par l'Etat.

Aussi,

Revenus des immeubles: 662 K€ contre 778 K€ en 2020

Redevances versées par les concessionnaires: 293 K€ contre 192 330 € en 2020.

Chapitre 76 – Produits financiers

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette définie lors du transfert de la voirie à la CPS comme étant relative aux opérations de voirie, soit 11 K€. La ville en assure le remboursement et est remboursée par la CPS. Cette recette est dégressive (44 K€ en 2020 pour information.).

17

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre s'élève à 849 952,5 1 € pour cet exercice, soit plus de 82 020,51 € que la prévision budgétaire.

Il intègre certaines opérations particulières et autres régularisations réalisées en 2021 comme le prévoit la nomenclature comptable M14.

Le montant réalisé en 2021, 826 K€, provient surtout des indemnités perçues par la collectivité suite aux malfaçons de la piscine ayant causé sa fermeture pendant plus de 2 ans.

La section de d'investissement 2021

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine.

Le niveau de réalisation de la section d'investissement tient compte des particularités de l'exercice 2021, à savoir une reprise lente de l'investissement local, compte tenu du programme d'équipement responsable et de la rénovation des infrastructures voulus par la municipalité.

Ainsi, le budget de fonctionnement s'est réalisé de la façon suivante:

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé	Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé
Dépenses d'équipement				Recettes d'équipement			
20 : Immobilisations incorporelles	0,00	0,00		13 : Subventions d'investissement reçues	1 468 484,00	1 524 929,55	103,84%
204 : Subventions d'équipement versées	883 212,92	644 131,31	72,93%	16 : Emprunts et dettes assimilées	5 500,00	21 695,94	394,47%
21 : Immobilisations corporelles	0,00	0,00		23(8) : Avances versées sur commandes (appels de fonds)	5 887 722,00	0,00	0,00%
23 : Immobilisations en cours	20 692 589,41	3 363 857,43	16,26%				
23(8) : Avances versées sur commandes (appels de fonds)	0,00	0,00					
Sous-total	21 575 802,33	4 007 988,74	18,58%	Sous-total	7 361 706,00	1 546 625,49	21,01%
Dépenses financières				Recettes financières			
16 : Emprunts et dettes assimilés	1 646 889,00	1 583 974,79	96,18%	10 : Dotations, fonds divers et réserves	2 342 542,11	1 742 915,85	74,40%
13 : Subventions d'investissement	8 749,00	7 454,59	85,21%	10(68) : Excédent de fonctionnement capitalisé	1 697 628,75	1 697 628,75	100,00%
27 : Autres immobilisations financières	176 600,00	176 513,36	99,95%	16(5) : Dépôts et cautionnements reçus	4 673 508,00	1 000 000,00	21,40%
022 : Dépenses imprévues	20 000,00			27 : Autres immobilisations financières	111 164,00	101 899,60	91,67%
				024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00		
Sous-total	1 852 238,00	1 767 942,73	95,45%	Sous-total	8 824 842,86	4 542 444,20	51,47%
Dépenses pour compte de tiers				Recettes pour compte de tiers			
45 : Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au Département				45 : Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au Département	0,00	0,00	
Sous-total	0,00	0,00		Sous-total	0,00	0,00	
Dépenses d'ordre d'investissement				Recettes d'ordre d'investissement			
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	76 967,35	76,97%	021 : Virement de la section de fonctionnement	6 676 652,53		
041 : Opérations patrimoniales	0,00	0,00		040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des immobilisations)	3 200 000,00	1 570 514,13	49,06%
				041 : Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
Sous-total	100 000,00	76 967,35	76,97%	Sous-total	9 876 652,53	1 570 514,13	15,90%
Total	23 528 040,33	5 852 898,82	24,88%	Total	26 063 201,39	7 659 583,82	29,39%
<i>Pour information</i>				<i>Pour information</i>			
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement (report de N-1)	2 535 161,06			001 : Solde d'exécution de la section d'investissement (report de N-1)	0,00		

Les dépenses de d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à des dépenses qui ont vocation à rester durablement dans l'actif de la collectivité.

Au contraire des dépenses de fonctionnement qui sont liées à des activités courantes, les dépenses d'investissement ont pour conséquences l'augmentation du patrimoine de la ville. Les dépenses ainsi prévues portent à la fois sur l'amélioration des équipements de la ville, sur le démarrage ou la poursuite d'opérations d'envergures et sur l'acquisition ou le renouvellement de matériels. Il convient de rajouter à ces dépenses les subventions d'investissement accordées par la ville et le remboursement du capital de la dette.

S'agissant des subventions versées:

La ville a procédé au versement des fonds de concours liés au transfert de la compétence voirie (Ville et Courtabœuf) à hauteur de 640 K€.

S'agissant des opérations réalisées:

Opération 100 – Bâtiments: 396 K€ dont:

- . Travaux de mise en sécurité des bâtiments (clôture, alarmes, stores): 74 K€
- . Installation d'une climatisation au centre de santé: 30 K€
- . Extension du dispositif de video protection: 62 K€
- . Logements Groupe Scolaire Courdimanche Réfection Toiture: 21 K€
- . Menuiseries extérieurs locaux administratifs Barceleau 85 K€
- . Modification Machinerie Ascenseur DONJON: 40 K€

Opération 1000 – les acquisitions foncières: 107 K€ dont:
Il s'agit d'une surcharge foncière consentie par la Ville lors de la réalisation de la résidence des Hautes-Plaines qui est versée chaque année.

Opération 200 – Enseignement formation: 942 K€ dont :

- . Réfection de toiture GS la Queue d’oiseau: 363 K€
- . Réfection de toiture Réfectoire Millepertuis: 7 K€
- . Réfection offices Bergères les Avelines: 75 K€
- . Sécurisation Avelines, Courdimanche, Dimancherie et Tournemire: 40 K€
- . Travaux d’informatisation et équipement audiovisuel: 5 K€
- . Travaux office GS Courdimanche: 10 €
- . Travaux aménagement GS Tournemire: 10 €
- . Renovation menuiserie extérieure GS la Dimancherie et Queue d’oiseau: 133 K€
- . Travaux Ecole Barceleau: 75 K€
- . Pose cloture diverses Ecoles: 78 K€
- . Travaux chaufferie: 14 K€

Opération 2000 – renouvellement de matériel: 308 K€ dont :

- . Achat de véhicules et équipements: 85 €
- . Achats matériels services municipaux: 200 K€

Opération 300 – culture: 500 K€ dont:

- . Réaménagement des loges de l’espace culturel Boris Vian: 426 K€
- . Remplacement système de sécurité incendie Boris Vian: 73 K€

Opération 3000 – Nouvelles technologies de l’information et de la communication: 498 K€ dont:

- . Matériel informatique pour les services municipaux: 64 K€
- . Achat de licences et environnement d’exploitation: 102 K€
- . Achat sécurisation informatique: 77K€
- . Achat écran, PC et tablettes divers sites: 234 K€

Opération 400 – sport et jeunesse : 179 K€ pour notamment :

- . Remplacement sols gymnase Courdimanche: 171 K€

Opération 800 – aménagements urbain: 385 K€ avec :

- . Réhabilitation du parking des Millepertuis: 121 K€
- . Réhabilitation du parking Liberte: 20 K€
- . Illuminations de Noel: 28 K€
- . Dispositif video protection: 38 K€
- . Travaux réseaux et raccordement: 41 K€
- . Réfection toiture SERRES: 43 K€
- . Création/rénovation allée: 24K€



- . Rénovation d'éclairage public au parc urbain: 13K€
- . Expertise refecton galerie: 15 K€

S'agissant des restes à réaliser (RAR):

Ils sont constitués des restes à payer au 31/12/2021, c'est-à-dire des dépenses engagées sur les crédits votés mais non encore mandatées à la fin de l'exercice pour un montant de 7 130 986,31€.

Ces reports sont principalement constitués des flux financiers existants entre la Ville et la SORGEM dans le cadre des opérations d'aménagement du Cœur de Ville, visant à requalifier et développer le centre-ville des Ulis, dans le cadre d'une convention publique d'études et d'aménagement (CPEA), et de création de la ZAC des Amonts. Ces reports s'élèvent à 5 316 K€

20

Par ailleurs, il convient de distinguer les reports relatifs à:

- . Fonds de concours voirie à verser à la CPS: 238 K€
- . Acquisition de véhicules pour les services techniques municipaux: 135 K€
- . Divers matériels informatique: 304 K€
- . Réaménagement des Aires de jeux: 73 K€ €
- . Divers travaux dans les bâtiments: 810 K€

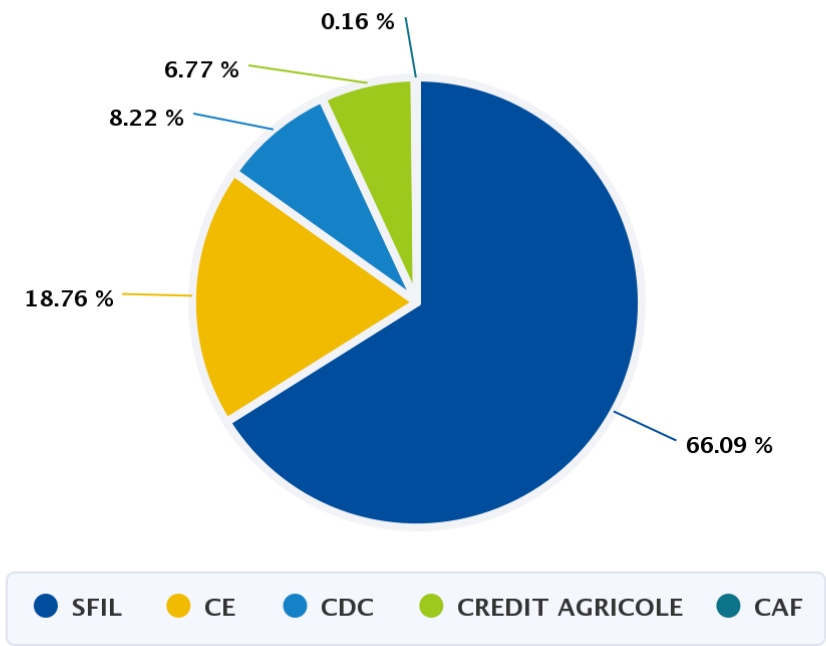
S'agissant des charges financières:

Les charges financières représentent le capital de la dette que doit obligatoirement rembourser la collectivité. Elles s'élèvent pour 2021 à hauteur de 1 583 974,79 €, contre 1 869 770 € en 2020. (1 843 158 € en 2019).

En 2021, la ville n'a contracté qu'un emprunt de 1 000 000 €.

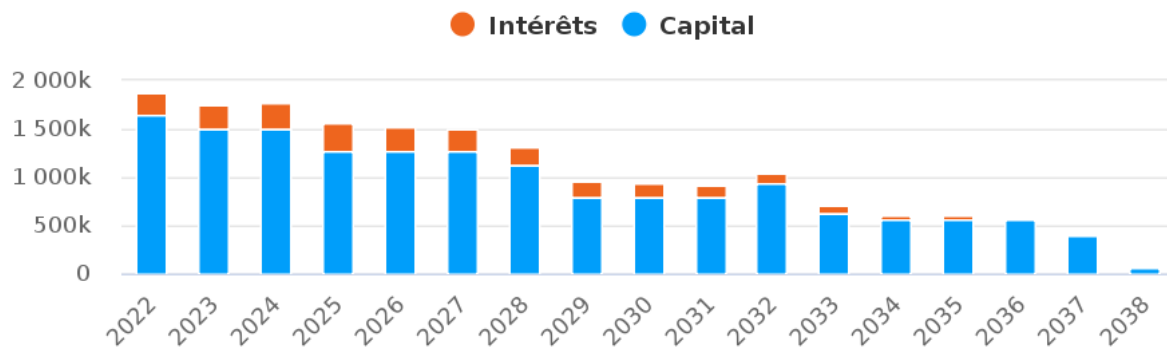
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 775 007 €	1,43%	11 ans et 11 mois	6 ans et 2 mois	15

Dette par prêteur			
Prêteur	CRD	% du CRD	
SFIL CAFFIL	9 765 076 €	66,09%	
CAISSE D'EPARGNE	2 771 429 €	18,76%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 215 169 €	8,22%	
CREDIT AGRICOLE	1 000 000 €	6,77%	
Caisse Allocations Familiales	23 333 €	0,16%	
Ensemble des prêteurs	14 775 007 €	100,00%	

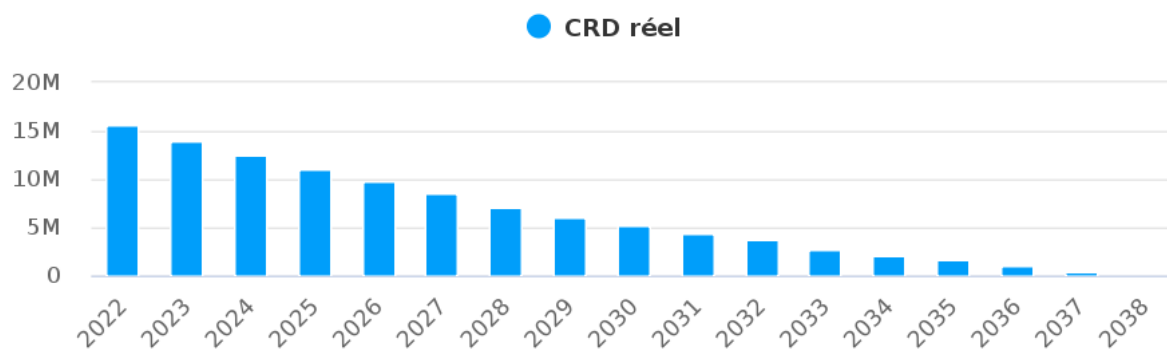


Afin d’avoir une idée sur le profil d’extinction de la dette de la ville:

S’agissant des annuités payées par la ville



S’agissant de l’extinction de la dette de la ville



I.4 LES DEPENSES D’ORDRE D’INVESTISSEMENT : 0 € (2 613 930 € en 2019)

Les recettes d’investissement

Les recettes d'investissement sont destinées au financement du programme d'investissement de la ville.

Il s'agit pour la collectivité des ressources financières permettant la réalisation de nouveaux équipements, en fonction des besoins recensés, la réhabilitation ou réagencement des équipements existants.

Elles peuvent prendre plusieurs formes: il peut s'agir de versements à la ville de subventions, du recours à l'emprunt, de l'autofinancement et des ressources propres.

S'agissant des dotations et fonds divers

Pour un montant de 1 742 915,85, elles concernent :

- Le fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) à hauteur de 1 673K€. Son montant est fonction du volume et de la nature des dépenses d'équipement de l'exercice N-1. Ce dispositif permet aux collectivités locales de récupérer la TVA acquittée sur leurs dépenses d'équipement de l'année N-1 à un taux fixé par l'Etat (16.404 %).
- La taxe d'aménagement : Cette taxe est perçue sur les permis de construire accordés sur la commune. Son recouvrement se fait sur une ou plusieurs années en fonction du montant dû. Elle représente une recette de 69 K€.

S'agissant des subventions

La recherche de subvention est primordiale pour accompagner la mise en place des projets d'équipements de la collectivité.

Elles concernent :

- La subvention du Conseil Départemental pour le transfert du café musique du RADAZIK pour 652 K€;
- La subvention de la Région Ile de France pour la rénovation des toitures pyramidales à hauteur de 472 K€.
- Le financement de la CPS portant sur le SELF de la Dimancherie , du Guichet unique et des travaux à la MPT des Amonts pour 274 K€.
- Fonds de répartition des amendes de police : 34 K€.

S'agissant des produits financiers (chapitre 27)

Cette somme représente le montant de l'emprunt théorique pour les travaux de voirie qui sont de la compétence de la CPS. Du fait de cette compétence, la CPS rembourse à la Ville l'annuité d'emprunt qui a été définie comme étant relative à la réalisation des travaux de voirie sur la commune avant le transfert de compétence. Cette recette est dégressive chaque année et représente pour 2021 la somme de 101 K€.

S'agissant de l'autofinancement (1068)

Il s'agit du montant affecté à la couverture du besoin de financement constaté lors du vote du compte administratif 2020. Cette somme vient de la section de fonctionnement et est déduite des excédents de clôture constatés en 2020.

Il s'élève à 1 697 628,75 €.

S'agissant des opérations d'ordre (040)

D'un montant réalisé de 1 570 514,13 €, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Il s'agit de recettes calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

En accord avec le comptable public, la régularisation comptable prévue des amortissements de la ville en 2021 a fait l'objet d'une délibération distincte au conseil municipal du 14 avril 2022.

23

S'agissant des restes à réaliser (RAR):

Ils sont constitués des restes à encaisser au 31/12/2021, c'est-à-dire des recettes engagées sur les crédits votés mais non encore titrées à la fin de l'exercice pour un montant de 5 669 137,00 €.

Ces reports sont principalement constitués des flux financiers existants entre la Ville et la SORGEM dans le cadre des opérations d'aménagement du Cœur de Ville, visant à requalifier et développer le centre-ville des Ulis, dans le cadre d'une convention publique d'études et d'aménagement (CPEA), et de création de la ZAC des Amonts. Ces reports s'élèvent à 5 250 K€

Il convient également de distinguer le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 413 K€.

